Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

ID: 007-210703419-20240524-2024_D052-DE

Conseillers en exercice: 23

Présents:13

Votants: 18

OBJET:

Contrat de bail pour la parcelle cadastrée Al119 rue de l'Esparet -Renouvellement

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

> Transmis le 28 MAI 2024

DELIBERATION N°2024-52

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL Du 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents: MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, VIGNE Christophe, BELLENGER Jacques, CROS Isabelle, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, HEU Marie, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, HEMMACHE Martine,

Excusés: MM, EYRAUD Anne-Marie, CLEMENT Pierre, SEVENIER-ALIVON Annick, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselvne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, MEHL Didier, BILANCETTI Yann,

Procurations: MM EYRAUD Anne-Marie à BELLENGER Jacques, CLEMENT Pierre à VIGNE Christophe, SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, TAULEMESSE Karine à CHAUSSE Stéphane, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick,

Absents non excusés: MM. LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie,

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de bail relatif à la location de la parcelle de terrain cadastrée Al 119 sise rue de l'Esparet, d'une surface de 2 762 m², à usage de parking public est arrivé à son terme le 31 mai 2024.

Madame le maire propose le renouvellement du bail pour une année à compter du 01 juin 2024 avec un loyer mensuel indexé selon l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2023 publié par l'INSEE:

462.27 x IRL 2^{ème} trimestre 2023 140.59 = 478.43 € par mois IRL 2ème trimestre 2022 135.84

Le bail avec Monsieur et Madame Guy LEFEVRE sera renouvelé à compter du 01 juin 2024 jusqu'au 31 mai 2025 inclus pour un loyer mensuel d'un montant de 478.43 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de renouveler le contrat de location par bail à Monsieur et Madame Guy LEFEVRE pour la parcelle de terrain non bâtie cadastrée Al 119 pour un usage de parking public rue de l'Esparet et ce à compter du 01 juin 2024 jusqu'au 31 mai 2025 pour un loyer mensuel de 478.43€ (Quatre Cent Soixante Dix Huit Euros et Quarante Trois Centimes).
- AUTORISE Madame le Maire à signer le bail et tous les documents correspondants à ce dossier

Pour extrait conforme A VILLENEUVE DE BERG Le 24 mai 2024

Sylvie DUBOIS Maire de Villeneuve de Berg